



Fikambanana Kristiana ho an'ny Zatovovavy eto Madagasikara
FI.KRI.ZA.MA.
Young Women's Christian Association of Madagascar
Y.W.C.A.
Union Chretienne Feminine de Madagascar
U.CF.

ENSEMBLE, METTONS FIN AUX MARIAGES DES ENFANTS A MADAGASCAR

Le mariage d'enfants est une violation grave des droits de l'enfant dans la mesure où il impacte négativement sur l'éducation (abandon scolaire pour entretenir le mari et les enfants), la santé¹(grossesse précoce, accouchement à risque, mortalité, VIH, fistule obstétricale,...) la protection contre les violences et l'exploitation sexuelle, l'émancipation et la participation de l'enfant, la faculté de vivre pleinement son enfance (privé de loisirs, d'activités culturelles, ...) et voire le développement économique et sociale du pays.

CADRE INTERNATIONAL/NATIONAL

Dans le monde, environ 650 millions de filles ont été mariées avant leur 18 ans et chaque année quelques 12 millions d'enfants ont rejoint cette statistique.

En termes de mariage d'enfants, Madagascar a élaboré et validé la Stratégie Nationale de Lutte contre le Mariage des Enfants ou SNLME; des campagnes de sensibilisation ont été menées à l'endroit des autorités locales, des leaders traditionnels, des chefs religieux et des membres de la société civile; des formations ont été octroyées à des jeunes filles en vue de leurs autonomisations économiques ; deux « Réseaux d'hommes sensibles au genre ont été installés à Vatovavy Fitovinany et Atsimo Andrefana ; des centres d'écoute et de conseils juridiques ont été mis en place ; les Réseaux de Protection de l'Enfance furent « redynamisés » et un Paquet Minimum de Services de Prise en charge intégrée ²a été mis en place pour s'occuper des enfants victimes de grossesse précoce.

¹ Selon le rapport de l'UNFPA de 2014, 700.000 adolescentes meurent des complications liées à la grossesse ou à l'accouchement chaque année et la grossesse précoce est une des premières causes de mortalité chez les filles entre 15 et 19 ans dans les pays en développement.

² Psychosocial, juridique et médical.

PROBLEMATIQUE	IMPACT
<p>Madagascar figure parmi les pays les plus touchés par le mariage d'enfants, se trouvant au 14^{ème} rang avec un taux de prévalence de 42 %³ dans tout Madagascar et de 63 %⁴ dans les Régions du Sud et du Sud Ouest et occupant le 3^{ème} rang en termes de mariage précoce des garçons avec un taux de 13%.</p>	<p>En dépit des réalisations suscitées et des actions menées par différents ministères la lutte ainsi que les sensibilisations des autorités locales, des leaders traditionnels, des chefs religieux, la lutte contre le mariage d'enfants ne semble point avancer; Madagascar fait face à une longue attente de mise œuvre de la SNLME⁵ et les contacts entretenus avec les autorités locales, leaders traditionnels et chefs religieux sont ponctuels et peu fructueux.</p>

RECOMMANDATIONS

1. ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE MARIAGE DES ENFANTS.

Ayant pour objectif global de « Protéger les enfants de l'union, du mariage et de la grossesse précoce et réduire de 20 points le taux de prévalence actuelle».

2. VULGARISER LA LOI 07 022 QUI FIXE L'AGE MATRIMONIAL A 18 ANS.

3. DOMESTIQUER IMPERATIVEMENT LES DISPOSITIONS DE LA LOI TYPE DE LA SADC SUR LE MARIAGE D'ENFANTS, LAQUELLE CONSTITUE UNE GRAND GARDE FOU A LA PREVENTION ET A LA REPRESSON DU MARIAGE D'ENFANTS.

Rejoindre le forum parlementaire de la SADC et utilisez comme référence la loi type de la SADC sur le mariage d'enfants. Cette loi type de la SADC sur le mariage d'enfants comprend des mesures visant à prévenir et à limiter le mariage des enfants et à protéger les victimes. Il contient des dispositions relatives à la prévention mais également aux sanctions. On peut noter: l'importance de l'éducation, de la sensibilisation du public, du

³ Source : Données de base UNICEF 2016 & site www.fillespasepouses.org/le-mariage-des-enfants-dans-le-monde

⁴ Source : INSTAT/ENSOMD 2012

⁵Bien que la stratégie en elle-même ainsi que le guide de mise œuvre aient été validés par le Conseil de gouvernement.

système d'enregistrement des mariages, de la sensibilisation des autorités et des dirigeants; la nomination d'agents spécialisés dans le contrôle aux fins d'interdiction de la pratique, la sanction appropriée des contrevenants, telle que l'emprisonnement ou le paiement d'amendes substantielles ou d'ordonnances d'interdiction; l'accès aux données, l'information du public, les suivis et évaluations; la protection des victimes en créant des espaces sûrs; ... En résumé: le mariage des enfants est une violation des droits de l'homme, il est interdit: le mariage des enfants doit être annulé et les auteurs doivent être punis.

4. RATIFIER LE PROTOCOLE DE MAPUTO, UN INSTRUMENT PUISSANT POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES FILLES ET DES FEMMES DANS TOUTE L'AFRIQUE.

Le Protocole de Maputo est un instrument puissant pour la promotion et la protection des droits des filles et des femmes en Afrique. Il définit la discrimination ; interdit le mariage d'enfants et la mutilation génitale féminine FGM ; éradique toutes formes de violences basées sur le genre ; articule la santé et les droits sexuels et reproductifs des filles et des femmes ; se réfère aux femmes vulnérables et marginalisées dont les veuves, les âgées, les handicapées, les pauvres, les migrantes et les réfugiées. Ratifions le pour l'épanouissement de nos filles et de nos mères.

5. METTRE EN PLACE UNE STRUCTURE EFFICACE ET BIEN RATIONALISEE DU SYSTEME D'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES POUR RENDRE FACILE LA DETERMINATION DE L'AGE AUX FINS DE L'APPLICATION DE LA LOI 07 023 RELATIVE AUX DROITS ET A LA PROTECTION DE L'ENFANT.

6. ALLOUER PLUS DE FONDS DANS LES SUIVIS ET EVALUATIONS DE PROJETS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE MARIAGE D'ENFANTS.

7. INTENSIFIER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC SUR LES CONSEQUENCES DU MARIAGE D'ENFANTS.

8. ETABLIR DES CONTACTS CONSTANTS ET CONTINUER D'ENTREtenir DES RELATIONS ETROITES AVEC LES CHEFS TRADITIONNELS ET LES AUTORITES RELIGIEUSES POUR QU'ILS DEVIENNENT DES AGENTS DE CHANGEMENT.

REUSSIR LA LUTTE CONTRE LE MARIAGE DES ENFANTS EST POSSIBLE SI ON SE REFERE AU CAS DE L'ETHIOPIE DONT LE TAUX DE PREVALENCE A CHUTE D'UNE MANIERE CONSIDERABLE CES DERNIERES ANNEES GRACE AUX EFFORTS CONCOMITANTS DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIETE CIVILE

SI LE GOUVERNEMENT MALGACHE ECHOUE DANS LA LUTTE CONTRE LE MARIAGE D'ENFANTS, IL ECHOUERA DANS SON ENGAGEMENT D'ATTEINDRE LES ODDs D'ICI 2030 DONT NOTAMMENT L'ODD 5 3.

PAR AILLEURS, LES ODDs relatifs à la pauvreté, la santé, l'éducation, la nutrition, la sécurité alimentaire, le développement économique, la réduction des inégalités et la discrimination basée sur le genre ne peuvent être atteints sans une lutte efficace et appropriée contre le mariage d'enfants.